

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2013**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	30
Absents représentés	15
Absents excusés	0
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE VINGT ET UN NOVEMBRE à VINGT HEURES CINQUANTE CINQ le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 15 novembre 2013 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, PRAT, Mmes PETER, BENDIAF, GAMBIASIO, M. BEAUBILLARD, Mme WOJCIECHOWSKI, adjoints au Maire,

M. BARON, Mmes LOICHOT, PERNIN, SCHIAVI, EHRMANN, MM. LACHOURI, ONAKAYA MENGE, ROSSET, CATALAN, MARTINEZ, Mme DUCHENE, MM. RIVIERE, MERCIER, MOOG, Mme BERNARD Méhadée, M. CATHENOZ, Mme PIERON, M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, ABERDAM, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. MAYET, adjoint au Maire, représenté par Mme PETER,
M. BELABBAS, adjoint au Maire, représenté par M. PRAT,
Mme POURRE, adjointe au Maire, représentée par Mme PIERON,
Mme BERNARD Sandrine, adjointe au Maire, représentée par M. MERCIER,
M. MARCHAND, adjoint au Maire, représenté par Mme BERNARD Méhadée,
Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, conseillère municipale, représentée par M. MARTINEZ,
Mme SPIRO, conseillère municipale, représentée par M. ROSSET,
Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU,
M. TAGZOUT, conseiller municipal, représenté par M. GOSNAT,
Mme OUDART, conseillère municipale, représentée par Mme WOJCIECHOWSKI,
Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par Mme BENDIAF,
M. MACHADO, conseiller municipal, représenté par Mme DUCHENE,
M. MOKRANI, conseiller municipal, représenté par M. BEAUBILLARD,
Mme BROUTE, conseillère municipale, représentée par M. ONAKAYA MENGE,
Mme LE CARDINAL, conseillère municipale, représentée par M. CASTELNAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.
(41 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 24 octobre 2013.

(40 voix pour, 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ
et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ABERDAM)

/ ENTEND la réponse à la question posée par les élu-e-s du groupe Ecologie Ivry relative au devenir de la Maison Jean-Jacques Rousseau.

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe des Elu-e-s Europe Ecologie - Les Verts relatif à la fiscalité sur les transports en commun (vœu joint).

(38 voix pour, 4 voix contre : Mme BERNARD Sandrine, MM. ONAKAYA MENGE, MERCIER,
Mme BROUTE et 3 abstentions : Mme LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG)

A/ Dans le cadre de la Métropole du Grand Paris, CONSIDERE la nécessité d'impulser une véritable dynamique métropolitaine pour répondre aux enjeux du territoire francilien, en particulier dans le domaine des solidarités et du logement et pour faire face au défi climatique, ainsi qu'en l'état, le projet de loi de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles », en cours de discussion au Parlement, n'est pas acceptable., REAFFIRME la nécessité de respecter le rôle et l'identité des communes, premier pilier de la démocratie locale dans la poursuite d'une dynamique de coopération intercommunale et de construction métropolitaine et l'exigence du respect du principe constitutionnel de libre administration des communes par un Conseil municipal élu et de nos compétences, notamment en matière d'aménagement du territoire et du pouvoir de bâtir, AFFIRME la pertinence des communautés d'agglomérations de la petite couronne menacées, et notamment Seine-Amont, comme outils de coopérations, S'INQUIETE du devenir du personnel communal, chargé de faire vivre au quotidien le service public local et de répondre au plus près des besoins des usagers et EXIGE que sur ces questions fondamentales, touchant au devenir de nos territoires, les habitants soient directement consultés par référendum pour décider de l'avenir de leurs villes.

(32 voix pour, 4 voix contre : Mme BERNARD Sandrine, MM. ONAKAYA MENGE, MERCIER,
Mme BROUTE, 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ
et 5 conseillers ne prennent pas part au vote : M. BARON, Mmes SCHIAVI, LOICHOT,
MM. RIVIERE, MOOG)

B/ APPROUVE le rapport annuel 2012 d'information sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés à Ivry.

(37 voix pour, 3 voix contre : Mme LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG et 5 abstentions :
Mme PERNIN, M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

/ APPROUVE le vœu d'urgence proposé par Gisèle Pernin et Serge Aberdam relatif aux licenciements à Blue Link (vœu joint).

(33 voix pour, 4 voix contre : Mme BERNARD Sandrine, MM. ONAKAYA MENGE, MERCIER,
Mme BROUTE, 1 abstention : Mme SCHIAVI et 7 conseillers ne prennent pas part au vote :
Mme LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG, CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
M. LECLERCQ)

1/ FIXE à compter du 1er janvier 2014 à 0,265 € le taux de l'unité de taxation des droits de voirie, DECIDE de créer un tarif spécifique pour l'occupation d'une place de stationnement par une station d'autopartage et de FIXER son montant à 2 650 unités de taxation des droits de voirie/mobilier, FIXE les tarifs de la "Foire à la Bricole" pour 2014 (+ 0,9 % environ par rapport à 2013) et DECIDE en ce qui concerne les tournages de films :

- d'augmenter d'environ 0,9 % le montant des prestations facturées (hors occupation du domaine public),
- du maintien de l'exonération du paiement de l'ensemble des droits liés aux tournages de films pour ceux réalisés dans le cadre de projets d'écoles,
- du maintien de l'abattement de 50 % pour les films d'une durée inférieure à 59 minutes, hors films à vocation publicitaire,
- de facturer tout tournage constaté sans qu'il ait fait l'objet d'une autorisation préalable de la Ville conformément au barème en vigueur, facturation à laquelle s'ajouteront le montant correspondant à 4 h de « mise en œuvre technicien » ainsi que le doublement des droits figurant dans la nomenclature des droits de voirie (conformément à cette dernière).

(41 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

2A/ FIXE pour la part communale de la taxe d'aménagement sur le secteur « RD5 / Stade des Lilas », un taux de 15% et PRECISE que le document graphique joint délimitant ledit secteur sera reporté, à titre d'information, en annexe du Plan local d'urbanisme de la commune d'Ivry-sur-Seine.

(40 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ et 1 abstention : M. ABDERDAM)

2B/ FIXE pour la part communale de la taxe d'aménagement sur le secteur « Pierre et Marie Curie », un taux de 15% et PRECISE que le document graphique joint délimitant ledit secteur sera reporté, à titre d'information, en annexe du Plan local d'urbanisme de la commune d'Ivry-sur-Seine.

(40 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ et 1 abstention : M. ABERDAM)

2C/ FIXE pour la part communale de la taxe d'aménagement sur le secteur « Ivry Port Nord » un taux de 15% et PRECISE que le document graphique joint délimitant ledit secteur sera reporté, à titre d'information, en annexe du Plan local d'urbanisme de la commune d'Ivry-sur-Seine.

(40 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ et 1 abstention : M. ABERDAM)

3/ FIXE à compter du 1^{er} janvier 2014, les tarifs annuels de la redevance spéciale de collecte et de traitement des déchets des industriels, commerçants et artisans dite "redevance spéciale des bacs roulants", distinguant le tarif applicable aux déchets collectés sélectivement multimatériaux de celui applicable aux déchets en mélange non triés.

(41 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

4/ APPROUVE la convention avec la CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain) et la SADEV94 relative à l'évolution du site CPCU d'Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour, 4 voix contre : Mme LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG, ABERDAM
et 3 abstentions : Mme BERNARD Sandrine, M. MERCIER, Mme PERNIN)

/ DESIGNE Monsieur Romain Marchand pour représenter la Ville au sein du comité de pilotage prévu dans la convention précitée.

(37 voix pour, 5 abstentions : Mme PERNIN, M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
M. LECLERCQ et 3 conseillers ne prennent pas part au vote : Mme LOICHOT, MM. MERCIER, MOOG)

5/ APPROUVE, dans le cadre de la restructuration du centre municipal de santé (CMS), l'échange foncier à l'euro symbolique et donc sans soulte entre les parcelles cadastrées section F n° 156 B et F n° 176 A d'une surface totale de 136 m², propriété de la Ville et les parcelles cadastrées section F n° 180 A et B, F n° 175 A et G n° 60 B, d'une superficie totale de 1001 m², propriété du Département du Val-de-Marne pour régulariser les limites de propriété des parcs Maurice Thorez et des Cormailles et DECIDE l'établissement d'une servitude en surplomb au profit du Département du Val-de-Marne sur la parcelle cadastrée section F n° 180 B.

(unanimité)

6/ Est informé du report du point 6 au Conseil municipal du 19 décembre 2013.

7/ APPROUVE la convention de transfert de gestion patrimoniale avec la SADEV94 concernant l'ensemble immobilier sis 17 rue Lénine et 16 rue Edmée Guillou à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section AV n° 59, d'une superficie cadastrale de 3.614 m², dans le cadre de la ZAC Ivry Confluences.

(40 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ
et 1 abstention : M. ABERDAM)

8/ APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2012 relatif à la ZAC du Plateau présenté par l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne, comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie équilibrés en dépenses et recettes.

(36 voix pour et 9 abstentions : MM. PRAT, BELABBAS, Mme DUCHENE, MM. MACHADO,
CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, ABERDAM)

9/ APPROUVE la participation de la Ville pour le financement de la Cellule Insertion et Emploi ANRU du GIP Ivry-Vitry, à hauteur de 5 000 € pour l'année 2013, ainsi que le versement d'une participation complémentaire pour le financement des actions de communication du GIP Ivry/Vitry pour la mise en œuvre des clauses d'insertion des marchés sur la Ville à hauteur de 7 000 € pour l'année 2013.

(44 voix pour et 1 abstention : Mme PERNIN)

10/ ACCORDE une participation à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant de 450 000 €, qui sera affectée à la reprise des parcs de stationnement aériens de la cité Gagarine Truillot et aux travaux de sécurisation du parking souterrain Huon-Coutant et Huon Extension.

(41 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

11/ APPROUVE la convention d'étude pédagogique avec l'Université de Paris 1 - Panthéon Sorbonne relative à un programme de recherche et de développement sur la gestion des déchets en secteur urbain dense.

(unanimité)

12/ EMET un avis favorable au projet de la rénovation et de la mise aux normes de la centrale thermique exploité 69 quai Augustes Deshaies par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) sous réserve :

- Que la rénovation de l'usine s'entend dans l'attente de la relocalisation de la centrale au plus tard en 2025.
- De la déconstruction, dès 2015-2016, des composants obsolètes de la centrale notamment les cuves à fioul.
- Du maintien de la cheminée de 119 m pour l'extraction des fumées, la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 28 avril 2011, adossée à la ZAC Ivry Confluences prévoyant des hauteurs de bâtiment jusqu'à 56 m.

(41 voix pour et 4 voix contre : Mme LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG, ABERDAM)

13/ ACCORDE une subvention d'équipement d'un montant de 86 643,72 euros H.T. au SIIM94 pour l'acquisition d'un logiciel de gestion du patrimoine.

(41 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

14/ ACCORDE une subvention exceptionnelle de 2 000 € au profit du Secours populaire français et de 2 000 € au profit de la Croix Rouge pour l'aide aux victimes du typhon aux Philippines.

(unanimité)

15/ APPROUVE la convention-cadre avec l'association Village Vacances Loisirs (VVL) relative à l'organisation de séjours de découverte dans le centre de vacances des Mathes, propriété de la Ville.

(unanimité)

16/ APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération « Implantation du Théâtre des Quartiers d'Ivry/Centre Dramatique National du Val-de-Marne à la Manufacture des Œillets » et SOLLICITE les subventions au titre de l'opération aux taux les plus élevés et auprès de tous les financeurs potentiels, notamment l'Etat (au titre de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de l'ANRU2), la Région Ile-de-France et le Département du Val-de-Marne.

(40 voix pour, 1 voix contre : M. ABERDAM et 4 abstentions : MM. PRAT, BELABBAS, Mme DUCHENE, MM. MACHADO)

17/ SOLLICITE auprès du Département du Val-de-Marne une subvention pour le fonctionnement du Hangar au titre de l'année 2013.

(unanimité)

18/ DECIDE d'adhérer à l'association « La Briqueterie - centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne » et en APPROUVE les statuts, AUTORISE le versement de la cotisation annuelle et PRECISE que son montant s'élève à 200 € pour l'année 2013.

(41 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

/ DESIGNE Monsieur Olivier Beaubillard pour représenter la Ville au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale.

(unanimité)

19/ APPROUVE la convention d'objectifs pluriannuelle 2013/2015 à passer avec l'association culturelle du Théâtre Aleph et PRECISE que la subvention versée par la Ville à cette association s'élève à 8 160 € au titre de l'année 2013.

(unanimité)

20/ PREND ACTE de la rectification de l'erreur matérielle figurant dans l'article 2 de la délibération du 26 septembre 2013 relative au nom du directeur du Théâtre d'Ivry Antoine Vitez en le modifiant comme suit « DESIGNE Monsieur Christophe Adriani en qualité de directeur de la régie, à compter du 1^{er} octobre 2013. ».

(unanimité)

21/ ACCORDE une participation financière d'un montant de 7 500 € au profit du Fonds de Solidarité Habitat (FSH), géré par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, au titre de l'année 2013.

(41 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

22/ APPROUVE la convention triennale de partenariat à conclure avec l'Education Nationale définissant les modalités de collaboration et de fonctionnement relatives à l'accueil d'enfants au sein de l'Unité de Soins Psycho-Pédagogique (USPP).

(unanimité)

23/ APPROUVE la convention de délégation de paiement dite « Tiers payant » avec « le centre de gestion SGSanté » relative aux modalités de remboursement des soins pratiqués aux assurés sociaux au centre municipal de santé (CMS).

(unanimité)

24/ APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France pour l'année 2013 permettant de financer un diagnostic territorial de santé mené par le centre municipal de santé (CMS).

(unanimité)

25/ MODIFIE le tableau des effectifs des grades dans le cadre de la création de nouveaux cadres d'emplois des éducateurs de jeunes enfants et des assistants socio-éducatifs.

(unanimité)

26A/ Est informé du report du point 26A au Conseil municipal du 19 décembre 2013.

26B/ Est informé du report du point 26A au Conseil municipal du 19 décembre 2013.

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 31 octobre 2013.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H55

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

P. BOUYSSOU

P. GOSNAT